

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MAI 2021

Compte-rendu affiché le : 7 mai 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 7 mai 2021

N° 21-05-04

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2021

OBJET :
Prix des concessions pour tombes, caveaux et columbarium au cimetière et occupation du dépositaire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Thomas ROCHETTE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :
Lydie THOLLOT à Jacques DECHANDON.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210505-21-05-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2021

Affichage : 07/05/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

PRIX DES CONCESSIONS POUR TOMBES, CAVEAUX ET COLUMBARIUM AU CIMETIERE ET OCCUPATION DU DEPOSITOIRE

Monsieur Guy BERNE, adjoint au Maire, rappelle que le Conseil municipal avait, par délibération en date du 27 février 2002, fixé les prix des concessions au cimetière :

Concession 15 ans :	38 euros le m ²
Concession 30 ans :	61 euros le m ²
Concession 50 ans :	122 euros le m ²
Columbarium 15 ans :	915 euros l'emplacement
Columbarium 30 ans :	1 525 euros l'emplacement

Il vous est proposé aujourd'hui de les réactualiser comme suit :

Concession 15 ans :	50 euros le m ²
Concession 30 ans :	90 euros le m ²
Concession 50 ans :	200 euros le m ²
Columbarium 15 ans :	915 euros l'emplacement
Columbarium 30 ans :	1 525 euros l'emplacement
Dispersion des cendres au Jardin du souvenir :	100 euros
Dépotoire par corps :	1 euro par jour

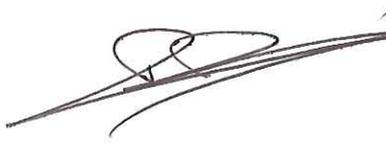
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs comme indiqués ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 6 mai 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210505-21-05-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2021

Affichage : 07/05/2021